

AUTORISATION D'URBANISME

 Votre numéro de dossier AU:
CERTIFICAT URBANISME OPERATIONNEL : si PROJET IMPORTANT (opération collective ou puissance demandée > 36 kVA)

Service instructeur ou Collectivité:	<input type="text"/>		
Commune du Projet :	<input type="text"/>		
Interlocuteur du dossier :	<input type="text"/>		
Téléphone :	GSM <input type="text"/>	Fixe <input type="text"/>	

Adresse	Rue	<input type="text"/>		
	Section Cadastre	<input type="text"/>		
du	N° de Parcelle(s)	<input type="text"/>		
	Nom du Demandeur	<input type="text"/>		
Projet	Son adresse actuelle	<input type="text"/>		
	Ville	CP	<input type="text"/>	
	Son téléphone	GSM <input type="text"/>	Fixe <input type="text"/>	

<input type="checkbox"/> Maison individuelle		Puissance électrique de Raccordement*	<input type="checkbox"/> 12 kVA monophasé <input type="checkbox"/> 18 kVA monophasé <input type="checkbox"/> 36 kVA triphasé
<input type="checkbox"/> Immeuble d'habitation	nb de logts <input type="text"/>	Puissance électrique de Raccordement*	<input type="text"/> kVA
<input type="checkbox"/> Lotissement	nb de lots <input type="text"/>	Puissance électrique de Raccordement*	<input type="text"/> kVA
<input type="checkbox"/> Equipement agricole, commercial, tertiaire, industriel, artisanal		Puissance électrique de Raccordement*	<input type="text"/> kVA
<input type="checkbox"/> Equipement communal (salle polyvalente, etc.)		Puissance électrique de Raccordement*	<input type="text"/> kVA
<input type="checkbox"/> Le demandeur envisage une production électrique d'une puissance :		<input type="checkbox"/> < 36 kVA	<input type="checkbox"/> > 36 kVA

Date prévisionnelle de réalisation du projet
attention : si des travaux d'extension du réseau électrique sont nécessaires, la durée moyenne de réalisation est de 4 mois après accord écrit par le demandeur et/ou la Collectivité sur la proposition de raccordement émise par ERDF

* faute de précision sur la Puissance électrique de Raccordement, notre étude se fera par défaut sur la base d'une puissance de 12 kVA monophasé (maison individuelle) ou sur la base d'une puissance de 250 kVA pour tous les autres projets. Le coût du raccordement sera révisé si, après instruction, le demandeur veut explicitement une puissance différente susceptible de générer des travaux complémentaires d'extension.

Formulaire à transmettre par e-mail, avec les documents ** scannés, à
erdf-are-nordpasdecalsais@erdfdistribution.fr

sinon par courrier, en joignant l'ensemble des documents ** nécessaires à :

ERDF - ACCUEIL RACCORDEMENT ELECTRICITE - 63, RUE DE LA COMMUNE DE PARIS - 62100 CALAIS - Tél : 0 810 00 15 73

**** joindre à la demande :** **Plan de situation**
Plan de masse avec implantation du projet et si possible du point d'alimentation électrique souhaité par le demandeur

 à , le **le Maire (ou le Service Instructeur)**